



## BOXE POPULAIRE ACTION SPORTIVE LIBERTAIRE

# CHARTRE ET PRINCIPES

L'Action Sportive Libertaire et le Club de Boxe Populaire ont une orientation clairement communiste libertaire, elles ne sont pas une expérimentation mais une application concrète et réelle des idées anarchistes, lorsque vous pénétrez dans la salle, considérez-vous en terrain anarchiste.

L'A.S.L et la Boxe Populaire se veulent une alternative radicale, militante et politique au sport business, à la marchandisation du sport et du savoir, au consumérisme du sport, la culture commerciale d'entraînements et de combats.

**Les membres ne viennent pas consommer, acheter une activité, ils créent collectivement et en autogestion une pratique sportive.**

**Toutes personnes souhaitant participer et devenir membre du club doivent avoir pris connaissance de la charte et du règlement intérieur.**

### **L'autogestion et la collectivisation en œuvre**

Le club et la salle de sport fonctionnent par ces principes de l'autogestion et de la collectivisation, ils sont basés sur la solidarité, sans hiérarchie, avec une organisation horizontale.

Par ses principes, les membres sont tous.tes égaux et égales et solidaires et contribuent à l'activité du club. Le club est fait par les membres et pour les membres, nous devons tous.tes contribuer à la construction, au développement, l'entretien de notre espace, de nos ateliers.

Anti-autoritaire, toutes les décisions sont prises collectivement après discussion et approbations des membres actifs.

Le club fonctionne aussi sur la prise d'initiative individuelle. Chacun.e est libre de proposer des pratiques et idées tant qu'elles ne s'opposent pas aux idées anarchistes.

Les différentes tâches sont tournantes et tous.tes doivent se sentir concernés.

## **L'Action Sportive Libertaire : une fonction sociale et populaire**

Le club et la salle ont une fonction sociale luttant contre toutes les discriminations et oppressions faites aux personnes, le club est ouvert à toutes et à tous. C'est un lieu de rencontre, d'apprentissage et de transmission.

La boxe est un sport intéressant car il permet une certaine façon de s'épanouir : prendre confiance en soi, se préparer à l'idée de la confrontation et désamorcer l'angoisse de celle-ci, apprendre le respect, une activité physique et complète et ludique.

### **Antibourgeois, anticapitaliste.**

Avoir accès à une salle de sport et pratiquer une activité physique est un droit et pas un privilège de riche.

Par sa gratuité et la collectivisation, le club cherche à lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale faite aux pauvres car la pauvreté est une forme de violence, il faut y mettre fin.

La pratique d'un sport de combat est une activité trop souvent onéreuse (une licence coûte en moyenne 200 euros, sans compter l'achat du matériel). La collectivisation permet de mettre à la disposition des personnes ne pouvant se le permettre, une salle de sport et tout le matériel nécessaire à la pratique d'un sport de combat.

### **Un lieu d'apprentissage et de transmission aux sports de combats.**

Le club est un espace d'apprentissage. La collectivisation se fait aussi par la transmission du savoir et des connaissances qui ne doivent pas être la propriété d'une minorité privilégiée.

Le savoir et la connaissance doivent aussi se mettre en place par la solidarité et l'entre-aide. Il n'y a pas de groupe de niveau et les personnes détenant un savoir se doivent de le transmettre aux autres.

### **Contre tout type d'oppression - Antisexiste, anti homophobie, anti transphobie.**

Les clubs et salles de sport sont trop souvent animés par la culture patriarcale, le virilisme et le sexisme. Pour ces raisons trop de personnes en sont alors privées ou s'interdisent de s'y rendre.

L'ASL met en place des ateliers et un espace de pratique « safe », nous serons donc vigilants et intransigeants face aux comportements oppressifs.

Et bien sûr carrément **antifasciste et antiraciste !**

### **Lutter contre les discriminations religieuses.**

Nul ne devrait être privé.e d'accéder à une pratique sportive et d'une salle de sport aux motifs de sa religion ou de ses croyances.

## **Lutter contre, le culte de la virilité, du corps et le validisme.**

Nou.es voulons inclure le maximum de personnes dans nos pratiques sportives et qu'iels puissent se sentir écouté.es, intégré.es et à l'aise. Iels ne doivent pas hésiter à participer et à s'exprimer sur des problèmes ou difficultés rencontrés.

Nou.es tiendrons toujours compte des différences, des difficultés, des handicaps afin qu'aucun.es membres ne puissent se sentir rejeté.es et exclu.es. Nou.es devons agir de manière altruiste et solidaire. Par ailleurs nou.es sommes très vigilant.es face aux comportements validiste, grossophobe, etc.

## **Un espace de formation communiste libertaire et révolutionnaire.**

Par cette initiative, nou.es cherchons à faire vivre et mettre en pratique les idées anarchistes.

Le club et la salle sont aussi un lieu d'apprentissage et d'informations aux idées anarchistes mais aussi toutes les luttes de manière générale.

## **Cotisation.**

L'objet du club est de permettre à tous.tes, même aux plus précaires, d'avoir accès à une pratique sportive et sociale salle de sport.

Pratiquer la boxe au sein de l'A.S.L est gratuit mais nous sommes obligé.es d'avoir recours à une assurance qui couvre les membres.

Les cotisations sont à prix libre en connaissance. Avant de payer, les membres seront tenu.es au courant des besoins du club. Les frais couvrent le montant de l'assurance, des frais administratifs de l'association, de la trousse de secours, des besoins matériels du club.

## **Une association collégiale.**

L'Action Sportive Libertaire est constituée en association collégiale loi 1908 et a été inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous les références : Volume 95 Folio n°301.

Ses statuts sont consultables sur simple demande.

Seuls les membres actif.ves peuvent participer aux décisions et à la vie politique du club et de l'association. Les membres actifs constituent l'assemblée démocratique l'Action Sportives Libertaire-Boxe Populaire.

Sont considérées comme membres actif.ves, les personnes à jour de cotisations, participant à au moins deux séances d'entraînement mensuel (calculé au prorata semestriel) et ayant pris connaissance de la charte et du règlement intérieur.